



Fonction publique

Volume 1 no 27 - 13 juin 2016

Unité fonction publique

LE POINT SUR LA NÉGOCIATION AU 10 JUIN 2016 ET BILAN DU CS TENU À QUÉBEC

Le comité de négociation a rencontré les représentants du Conseil du trésor les 8 et 10 juin 2016. L'employeur a poursuivi ses dépôts de textes de convention collective. Le comité de négociation les évaluera au cours des prochaines semaines.

Lors de ces deux rencontres, l'employeur a fait preuve d'ouverture pour trouver un terrain d'entente sur toutes les questions non monétaires. De son côté, le comité de négociation estime que certains gains sur ces matières sont toujours possibles à la table de négociation. De plus, des discussions ont porté sur la question de la sous-traitance et sur les possibilités de rapatriement à l'interne de l'expertise, en particulier dans le domaine des technologies de l'information.

Enfin, la structure salariale que propose l'employeur a été présentée à la délégation syndicale le 11 juin dernier à Québec. Cette nouvelle structure salariale a été soumise au SPGQ à **titre exploratoire seulement**; il n'y a encore aucune entente finale à cet effet. Pour en prendre connaissance, les membres peuvent questionner leurs déléguées ou délégués.

Les discussions à la table de négociation se poursuivront lors d'une rencontre prévue le 22 juin prochain.

Par ailleurs, lors du conseil syndical tenu les 9 et 10 juin à Québec, les représentants syndicaux ont adopté à l'unanimité la résolution suivante :

« Afin de permettre aux membres de mieux se situer au regard de l'état d'avancement de la négociation, que le comité de négociation produise un tableau synthèse comparatif présentant l'état de situation actuelle relative aux offres patronales VS les demandes syndicales et le rende disponible aux membres dans les meilleurs délais ».

Ce document sera transmis prochainement aux membres du SPGQ afin d'alimenter leurs pauses et discussions durant la saison estivale.

En outre, les représentants syndicaux ont aussi adopté à l'unanimité la résolution suivante :

« Que le conseil syndical demande au comité exécutif de prendre toutes les mesures raisonnables et nécessaires pour contester en Cour supérieure la **décision du Tribunal administratif du travail** (TAT) jugeant illégale la grève ciblée qui devait avoir lieu le 3 juin 2016 au ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) ».

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



Fonction publique

Volume 1 no 27 - 13 juin 2016

Unité fonction publique

**LE POINT SUR LA NÉGOCIATION AU 10 JUIN 2016
ET BILAN DU CS TENU À QUÉBEC**

La contestation par l'employeur de la possibilité d'exercer une grève ciblée était prévisible. Tout le MRIF avait été ciblé, car il répondait au raisonnement découlant de l'avis juridique obtenu par le SPGQ justifiant l'exercice de ce type de grève. Rappelons que la décision du TAT vient limiter l'exercice du droit de grève du SPGQ.

La contestation de cette décision est une cause de la plus haute importance pour la défense du droit de grève. À ce jour, aucune décision n'avait été rendue sur le fond quant à la possibilité d'exercer des grèves ciblées dans la fonction publique. Le comité exécutif et le comité de négociation du SPGQ sont persuadés que la Cour supérieure donnera raison au SPGQ en révision judiciaire. Cependant, le processus sera long et, par conséquent, l'exercice de grèves ciblées risque d'être reporté à la prochaine négociation.

L'enjeu de cette demande de révision judiciaire dépassant largement l'horizon du personnel professionnel de l'État québécois, le SPGQ entend communiquer avec d'autres organisations syndicales afin de faire front commun contre une décision restreignant le principal moyen de pression de toutes et de tous en période de négociation.

Pour la saison estivale, le comité de négociation veillera à réviser l'ensemble des textes déposés par l'employeur et à peaufiner ses arguments en vue de la reprise des négociations. Les prochaines semaines seront consacrées, notamment, à envisager les meilleurs moyens de pression à utiliser dès l'automne pour reprendre le flambeau de la mobilisation et pour continuer à faire valoir le mécontentement du personnel professionnel au gouvernement.

Le comité de négociation du SPGQ n'a qu'un seul objectif: obtenir la meilleure convention collective possible pour ses membres!

Demeurons solidaires! SPGQ debout!

Des questions sur la négociation ? Écrivez-nous à negociation@spgq.qc.ca

Votre comité de négociation pour l'unité fonction publique,

Francine L'Espérance, première vice-présidente et porte-parole du comité de négociation fonction publique

Manon Therrien, deuxième vice-présidente

Jean-François Landry, troisième vice-président

Thérèse Chabot, membre du conseil syndical

Sherley Morin, membre du conseil syndical